

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2021

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2021 est adopté à l'unanimité. Après avoir excusé les absences de Mmes Jacqueline LE TEXIER, Florence BEZIER et Sandrine NIEL et informé les membres présents que Mme Jacqueline LE TEXIER a donné pouvoir à Mme Katia VAUMOURIN-TANOE et que Mme Florence BEZIER a donné pouvoir à M. Michel PAGEAU, M. Benoît DESORMEAUX est désigné secrétaire de séance.

RAPPORT DU MAIRE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant les membres du Conseil Municipal, des commandes d'achats d'investissement inférieures à 20 000 € HT qu'il a signées, par délégation du Conseil Municipal, entre la précédente réunion en date du 20 septembre dernier et ce jour ; à savoir, **la fourniture et installation de matériels informatiques en mairie (bureau 1^{er} étage) pour un montant total 9 947,30 € TTC.**

Monsieur le Maire, complété par M. Jérôme BARGUILLET, directeur des services de la commune, précisent l'objectif de ces acquisitions et installations :

- L'aménagement d'un bureau au premier étage de la mairie qui recevra deux postes ; celui de l'assistante comptabilité et gestion des ressources humaines et celui de la coordinatrice enfance,
- La création d'un bureau pour les accueils relatifs aux domaines de l'état civil et de l'urbanisme qui pourront ainsi se faire en toute confidentialité ; là où cela est actuellement impossible ;
- Et, la finalisation du renouvellement du parc de matériels informatiques.

Monsieur le Maire indique que les autres commandes vont être détaillées pendant le rapport des commissions, par chacun des adjoints concernés par des achats d'investissement inférieurs à 20 000 € HT. De plus, il informe aussi l'assemblée délibérante, avoir signé un arrêté municipal entre cette séance du Conseil Municipal et la précédente, pour réaliser un virement de crédits du chapitre 020 « dépenses imprévues » de la section fonctionnement du budget principal de la commune vers le compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » pour régularisation faisant suite à un trop appelé de loyer de la parcelle où se trouve l'antenne FREE de téléphonie mobile, pour un montant de 2 589,04 €.

DELIBÉRATIONS

Décision modificative n° 3 (DM) au budget principal de la commune (20210811-01) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications sont à apporter au budget principal 2021 de la Commune. En effet, une dépense supérieure au prévisionnel est à réaliser sur l'opération 45 (MAIRIE) de la section investissement du budget principal de la commune, nécessite un virement de crédits.

Un tableau récapitulatif de ces réajustements est présenté aux membres du Conseil Municipal :

Section Investissement – Dépenses :	
Opération 45 – MAIRIE / Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	
Compte 2183 – Matériel de bureau et informatique	+ 5 000 €
Opération 61 – AMENAGEMENT DU BOURG / Chapitre 23 – Immobilisations en cours	
2313 – Constructions	- 5 000 €

Monsieur le Maire précise que ce virement de crédits au sein de la section investissement ne remet pas en cause le budget et ne nécessite pas l'attribution de crédits supplémentaires. Ainsi, le budget reste équilibré à 956 130,15 €.

Il indique aussi que ce virement de crédits est réalisable du fait que la ligne de crédits 2313 de l'opération 61 est créditée à 122 000 € pour l'aménagement du « City-Stade », dont le marché global a été finalement attribué, pour un montant de 102 030 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à ce virement de crédits ;
- APPROUVE la modification du budget principal de la commune.

Dotation plan « bibliothèques d'écoles » 2021 (20210811-02) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école Louis Cadoret a répondu favorablement à l'appel à projet lancé par le Ministère de l'Education Nationale pour la création ou la revitalisation d'une bibliothèque au sein de leur école.

Le projet a été retenu et une dotation de 950 € a été allouée directement à l'école et versée sur son compte, ainsi qu'une dotation complémentaire à la Commune de Mouzeil d'un montant de 800 €.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- PREND acte de la dotation complémentaire de 800 € versée sur le compte de la Commune, au profit de l'école Louis Cadoret.
- CHARGE Monsieur le Maire de verser cette dotation complémentaire à l'école Louis Cadoret.

Demande de subvention et de conventionnement - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (20210811-03) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a répondu favorablement à l'appel à projets, lancé par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, dans le cadre de du plan de relance « continuité pédagogique » pour l'équipement d'un socle numérique dans les écoles élémentaires. Il rappelle aussi qu'à la séance du Conseil Municipal du 15 mars 2021, il avait informé qu'un volet numérique dédié aux écoles permettait d'envisager une dotation en équipements et en ressources numériques pour deux classes de l'école publique, mais aussi qu'exceptionnellement, l'école privée pouvait aussi bénéficier de cette aide financière car sous contrat d'association.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- SOLLICITE une subvention auprès du Ministère de l'Education, dans le cadre du plan de relance « continuité pédagogique » pour l'équipement d'un socle numérique dans les deux écoles élémentaires de la commune ;
- CHARGE Monsieur le Maire de constituer le dossier complet de demande de subvention et de conventionnement avec le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Demande de subvention dans le cadre du plan de relance cantine - « soutien aux cantines scolaires des petites communes » auprès de l'Etat (20210811-04) :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a aussi répondu favorablement à l'appel à projets, lancé par l'Etat, dans le cadre de du plan de relance cantine - « soutien aux cantines scolaires des petites communes ». A ce titre, il rappelle qu'à la séance du Conseil Municipal du 15 mars 2021, il avait informé qu'un volet dispositif visant à aider les restaurants scolaires des petites communes à intégrer les objectifs de la loi EGALIM (plus de produits frais et de produits locaux).

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre du plan de relance cantine - « soutien aux cantines scolaires des petites communes » ;
- CHARGE Monsieur le Maire de constituer le dossier complet de demande de subvention auprès des services compétents de l'Etat.

Demande de subvention « France Relance » - Fonds "Transformation numérique des collectivités territoriales" pour l'abonnement à l'application mobile INTRAMUROS (20210811-05) :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a de même répondu favorablement à l'appel à projets, lancé par l'Etat, dans le cadre de France Relance - Fonds de "Transformation numérique des collectivités territoriales", pour l'abonnement à l'application mobile INTRAMUROS (auprès de la Direction Interministérielle de la Transformation Publique - DITP).

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de France Relance - Fonds de "Transformation numérique des collectivités territoriales" ;
- CHARGE Monsieur le Maire de constituer le dossier complet de demande de subvention auprès de la DITP.

Avenant à la convention d'utilisation des locaux de l'école Cadoret par le SIVOM (Accueil de Loisirs Sans Hébergement - ALSH et Accueil Périscolaire - APS) (20210811-06) :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le SIVOM de Ligné, l'a saisi pour étudier la possibilité de révision d'utilisation des locaux de l'école Cadoret. Les effectifs d'enfants de moins de 6 ans accueillis à l'APS et à l'ALSH étant en hausse, les deux blocs sanitaires des espaces modulaires ne suffisent plus pour gérer au mieux le passage groupé aux toilettes des plus jeunes ; que ce soit avant le goûter les soirs d'APS ou avant la sieste, les mercredis sur les périodes d'école et tous les jours de semaine des vacances scolaires de l'ALSH. Après une première expérimentation au cours de l'été 2021, avec une mise à disposition en sus du bloc sanitaires des classes maternelles de l'école et du bloc sanitaires « filles » des classes élémentaires, un bilan a été fait entre les services du SIVOM et de la mairie, duquel il en est ressorti que du positif.

Il est précisé par ailleurs, que ces mises à disposition ne génèrent pas de surcoût en termes de frais d'entretien ; les temps de nettoyage supplémentaires étant absorbés par les agents du SIVOM et du prestataire externe de nettoyage ESSI Nacre. De plus, l'utilisation du bloc sanitaires « filles » des classes élémentaires ne sera pas systématique.

En conséquence, il est proposé à la validation du Conseil Municipal, de pérenniser l'accès à ces deux nouveaux locaux sanitaires, non listés dans la convention de mise à disposition au SIVOM en vigueur.

Ainsi, la nouvelle formulation suivante (en italique) de l'article 2 de ladite convention, est soumise à approbation :

1) *Désignation et description du bien concerné.*

Ecole publique Louis Cadoret, 2 rue des fours - 44850 MOUZEIL.

Locaux occupés :

- *Salle de repos et sanitaire attenant,*
- *Sanitaires extérieurs en structure modulaire,*
- *3 salles en structure modulaire d'une contenance totale de 210 m²,*
- *La salle motricité (ponctuellement, selon besoin spécifique),*
- *La cour de récréation de l'école,*
- *Le bloc sanitaire des « maternelles » pour l'accueil périscolaire du soir et pour les journées complètes des mercredis et des vacances scolaires,*
- *Et ponctuellement, si besoin avéré, le bloc sanitaire « filles - élémentaires » pour les journées complètes des mercredis et des vacances scolaires.*

Une boîte aux lettres et un panneau d'affichage extérieur propres aux services sivoaux sont en place.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- PREND NOTE des modifications apportées à la convention et les APPROUVE ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

Programme 2021 de travaux de voirie (20210811-07) :

M. Daniel MOULIN, adjoint à la voirie, informe le Conseil qu'un programme de travaux a été défini pour améliorer les conditions de circulation sur la voirie communale en 2021, par la commission voirie-réseaux qui s'est réunie le 28 septembre 2021. Les remises en état de trois voies (le Chemin de lourdes, la rue de la Libération au lieu-dit Le Boulay et la rue du Stade dans le bourg, ont été retenues comme celles à réfectionner d'ici la fin de l'année 2021. Pour la réalisation de ces travaux, une procédure de mise en concurrence simplifiée auprès de trois entreprises (EIFFAGE ROUTE, LANDAIS ANDRE SARL et PIGEON TP) a été conduite.

Après analyse des trois offres reçues dans les délais imposés dans le cadre de la consultation, la société LANDAIS ANDRÉ SARL est la moins et mieux-disante. Son offre s'élève à 21 473,00 € HT.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- RETIENT l'offre la moins disante et donc celle de la société LANDAIS pour le programme 2021 de remise en état de la voirie communale, les autres critères évalués (engagement sur les délais et moyens techniques) étant de valeurs équivalentes pour les trois entreprises ayant répondu ;
- AUTORISE M. le Maire à intervenir à l'ensemble des pièces du dossier.

Dénomination de la route traversant la Zone d'Activités (Z.A.) des Mesliers (20210811-08) :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du besoin de dénommer une voie dans la Z.A. des Mesliers qui est en cours d'aménagement sur le territoire communal, car une première entreprise va prochainement

s'y implanter. Elle est actuellement irriguée par une voie intérieure qu'il convient donc de dénommer. A ce titre, il est proposé de lui donner le nom de : Rue des Landes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le nom de voie proposé, de la Rue des Landes ;
- VALIDE l'attribution du n° 2 à l'entreprise BIORET-AGRI qui est la première entreprise à s'installer dans la Z.A. des Mesliers ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'informer la COMPA, les usagers et le service du cadastre de ces données nouvelles.

Vente d'une partie du chemin rural jouxtant la parcelle B 1083 - rue du Chemin Creux - au profit de Mme Sandrine NIEL et M. Arnaud LECOMTE (20210811-09) :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande formulée par Mme Sandrine NIEL et M. Arnaud LECOMTE, domiciliés 4, Le Chemin Creux, au Boulay, d'acquérir une partie du chemin rural jouxtant la parcelle communale cadastrée B 1083. Ce terrain est en contact direct avec leur propriété. Sur présentation du plan cadastral, il apparaît que ce terrain appartient au domaine public communal, bien que l'intérêt pour la Collectivité ne soit pas démontré. Par conséquent, une enquête publique préalable ayant été réalisée auprès de l'ensemble des riverains du terrain en question et ayant aboutie à aucune opposition à ce que celui-ci soit vendu à Mme Sandrine NIEL et M. Arnaud LECOMTE, Monsieur le Maire propose d'accepter le principe de la vente au profit des acquéreurs de ce terrain communal, qu'il conviendra de faire borner. Monsieur le Maire propose la vente de ce terrain au prix de 8 € par mètre-carré, du fait de sa situation en zone constructible. Cette partie de chemin rural considéré, étant issue du domaine public ; ses caractéristiques empêchant son aliénation en l'état, Monsieur le Maire propose aussi de procéder à son déclassement. Ce terrain intégrera ainsi le domaine privé de la Commune et pourra être cédé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le principe de la vente de la partie du chemin rural considéré et le déclassement préalable de ce dernier, au lieu-dit Le Boulay, au profit de Mme Sandrine NIEL et M. Arnaud LECOMTE ;
- FIXE le prix de vente à 8 € le mètre-carré ;
- PRECISE que les frais de bornage et d'acte seront à la charge des acquéreurs ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir sur toutes les pièces du dossier

Vente de deux délaissés de voirie communale à La Chapelle-Breton au profit de Mme et M. BAUMGARTEN (20210811-10) :

Monsieur le Maire fait informer le Conseil municipal de la demande présentée par Mme Marie-France et M. Jean-Louis BAUMGARTEN au sujet de l'acquisition de deux parcelles communales (délaissés de voirie), actuellement cadastrées ZM 109 (176 m²) et ZM 110 (112 m²), situées à La Chapelle Breton. Ces terrains qu'il conviendra de borner font partie du domaine public communal, sans utilité publique réelle toutefois. Pour leurs cessions, un déclassement de ces deux terrains est nécessaire. Ainsi revenus dans le domaine privé de la Commune, ils pourront être aliénés. Monsieur le Maire propose la vente de ces deux terrains au prix de 8 € par mètre-carré, du fait de leur situation en zone constructible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la vente des deux parcelles communales située à La Chapelle breton, suivant le plan annexé, au profit de M. et Mme Jean-Louis et Marie-France BAUMGARTEN ;
- FIXE le prix de vente à 8 € le mètre-carré ;
- PRECISE que les frais de bornage et d'acte sont à la charge de l'acquéreur ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir sur toutes les pièces du dossier.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Domaines de compétences confiés à M. Stéphane PIVETEAU : bâtiments - urbanisme

- M. Stéphane PIVETEAU informe les membres du Conseil Municipal des dernières analyses d'offres réalisées lors de la dernière commission « Bâtiments ». À savoir, tout d'abord pour la fourniture et pose d'un lave-vaisselle et d'un appareil de cuisson deux feux à induction pour la cuisine de l'Espace des Charmilles, pour lesquelles trois entreprises ont été contactées : ABCP, EQUIP'SERVICE et QUIETALIS. La commission a proposé de retenir l'entreprise EQUIP'SERVICE pour un montant total de 9 136,80 € TTC au total. La commande a donc été lancée et la livraison et installation en attente d'être réalisée prochainement. Par ailleurs, pour la mise en place d'un plan annuel de dératissage (et désinsectisation

spécifiquement sur la cuisine des Charmilles) sur l'ensemble des bâtiments communaux, a été validé par la même commission. Plusieurs entreprises ont été consultées, parmi lesquelles, celle de l'Ets A L'ATTACK a été retenue pour un montant total annuel de 1 440,00 € TTC.

Lors de cette même réunion de la commission « Bâtiments », un point a été fait sur l'ensemble des travaux à réaliser sur les bâtiments communaux, en reprenant le tableau des travaux régulièrement mis à jour avec les services techniques municipaux. Ce travail doit permettre également de lister les travaux prioritaires à inscrire au Budget Primitif 2022. Les points importants qui ont été évoqués sont : le projet d'extension du local technique municipal, la rénovation du local au 1, rue du Bourg Drapé, destiné à accueillir le futur local des jeunes, la rénovation du hall et bureau d'accueil de la mairie, la rénovation des façades de l'immeuble place Louis Cadoret (remplacement des ouvertures de la cage d'escalier d'accès au logement du 1er dans un premier temps), le remplacement de la chaudière de l'église (chaudière à fioul interdite au 1^{er} janvier 2022, avec report au milieu d'année), les peintures intérieures de salles de classes à l'école Louis Cadoret, la rénovation de la porte de garage de la Boulangerie. Un focus plus précis est ensuite fait par M. Stéphane PIVETEAU, à l'aide de supports vidéoprojetés sur l'extension du centre technique municipal et la rénovation du local au 1, rue du Bourg Drapé. A l'issue de ces deux présentations qui synthétisent les besoins de la commune en termes de travaux sur ces deux bâtiments. M. Stéphane PIVETEAU conclut sur ce point en indiquant que la commune va donc solliciter la réalisation des études de faisabilité d'un maître d'œuvre.

- Il fait ensuite un point sur l'avancement du chantier des huit logements adaptés « Les Colibris » en indiquant que ce denier a enfin eu une avancée significative permettant la refonte du planning des interventions des entreprises de second œuvre. L'avancée des travaux de l'entreprise de maçonnerie va permettre dans les prochains jours la pose des menuiseries sur les 6 premiers logements. Par ailleurs, le choix du parement en pierre a été validé après étude de différents échantillons.

- Concernant le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et le PLH (Programme Local de l'Habitat), M. Stéphane PIVETEAU informe avoir participé à la présentation du diagnostic du SCoT à la COMPA ainsi qu'à une réunion sur la stratégie foncière, avec Monsieur le Maire, la semaine dernière, dans le cadre de l'élaboration du PLH. Les différentes rencontres propres à la révision du SCoT se poursuivent et feront l'objet d'une présentation dans le cadre d'une réunion de travail du Conseil Municipal, le 22 novembre prochain à 20h00. La prochaine étape sera celle du 25 novembre 2021, avec le séminaire « PADD » (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

- Au niveau de l'urbanisme et du "paysage", M. Stéphane PIVETEAU rappelle qu'à la précédente séance du Conseil, il avait évoqué la mise en place d'une rencontre avec le C.A.U.E. 44 (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement). Celle-ci a donc bien eu lieu, le mercredi 22 septembre dernier, en présence de Julien LÉON, architecte et Coline BRISSOT, ingénieure en paysage. Le C.A.U.E. a en conséquence proposé de nous accompagner sur une réflexion préalable à la mise en place d'un plan des mobilités douces à l'échelle de la commune. La mission du C.A.U.E. consistera à établir un état des lieux, définir plus précisément les enjeux, préciser les orientations et intentions, proposer des préconisations en termes d'aménagement et in fine, rédiger un cahier des charges pour recruter une équipe pluridisciplinaire pour la réalisation d'un plan des mobilités douces. Pour ce faire, une convention nous a été adressée avec une proposition d'étude à hauteur de 3 600 € TTC.

- Enfin, concernant l'entretien des bâtiments communaux, il informe les membres du Conseil :

- De l'installation de la nouvelle CTA (chauffage...) de l'Espace des Charmilles avec une mise en service le 15 novembre prochain ;
- Du démoussage des toitures de l'îlot boulangerie et bibliothèque aura lieu dans les prochains jours. C'est l'entreprise AMIOT COUVERTURE qui interviendra pour un montant de 1 434,00 € HT ;
- De la fin des travaux de la salle d'eau du logement de la boulangerie. Une réception devrait être organisée avec l'entreprise Hervé Durand ;
- De l'installation du défibrillateur, vendredi 5 novembre dernier, dans l'embrasement d'une des portes de la maison Cordeau. Une séance de formation devrait être programmée pour les agents et élus.

Domaines de compétences confiés à Mme Katia VAUMOURIN-TANOE : créer du lien - vie locale

Mme Katia VAUMOURIN-TANOE présente aux membres du Conseil municipal à l'aide d'un diaporama :

- Le bilan du Festival « Ce soir je sors mes parents » : Comme prévu, 2 représentations ont eu lieu sur Mouzeil les 23 et 24 octobre dernier. Elles ont permis d'accueillir 92 spectateurs le samedi et 24 le dimanche matin. La commune a eu la chance d'avoir un magnifique spectacle de danse contemporaine interprété par Anne-Charlotte et Medhi de la compagnie Aurélie Chauveau (Clermont-Ferrand). Le petit goûter après le spectacle a eu aussi un franc succès. Afin de faciliter la prochaine édition qui aura lieu sur

Mouzeil, en théorie dans 4 ans, elle indique avoir créé une fiche info avec l'ensemble des éléments nécessaires à une bonne organisation : matériel, quantité de nourriture, éléments à penser... Mme Katia VAUMOURIN-TANOE ajoute qu'elle pense aussi étendre ces fiches aux autres événements récurrents qui ont lieu sur la commune : célébrations armistices, vœux, maisons fleuries... Elle termine en remerciant Sabine DESMARES et Michel PAGEAU pour leur aide ? pendant ces 2 jours ? afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles, les techniciens, artistes et spectateurs.

- Un point à la suite de la mise en service de l'application mobile « IntraMuros » : L'application a été déployée officiellement en octobre avec la parution du dernier bulletin. Après un temps d'échanges sur les fonctionnalités de l'application avec Sylvie MENDEL, Christine LAUNAY et Jérôme BARGUILLET puis Mathieu LETERTRE (formé par Jérôme BARGUILLET) du personnel administratif de la mairie, commencé les publications des actualités et événements sur la commune ont démarré. La répartition des publications se fait pour l'instant assez naturellement.

Point statistique :

- 131 personnes ont téléchargé l'application ;

- Les consultations au moment des publications ne cessent de progresser (maximum : 56) ;

Il faut donc continuer à promouvoir l'application auprès de tous nos contacts. Dans les différentes commissions, il ne faut surtout pas hésiter à transmettre des infos qui seraient intéressantes de publier.

- Vidéo : 2 sessions d'interviews ont été réalisées : le 21/10 pour Monsieur le Maire, Jacqueline LE TEXIER et Katia VAUMOURIN-TANOE et le 25/10 pour Jean-Marc BOUDIGUES, Daniel MOULIN et Stéphane PIVETEAU. Une nouvelle Session est programmée Le mercredi 10 NOVEMBRE pour Bruno BERTHELOT qui sera accompagné des services techniques municipaux.

L'équipe de MARS VIDEO (Simon et Abigaël) a su mettre à l'aise les élus et qui adaptée à chaque profil des personnes interviewées. Un temps de parole d'une minute par élu seulement, était donné pour parler de tous les projets. En plus des entretiens des élus, de nombreuses vidéos ont été réalisées, afin de compléter les images tournées par le drone.

Domaines de compétences confiés à M. Bruno BERTHELOT : cadre de vie - environnement - équipements sportifs

- M. Bruno BERTHELOT informe le Conseil municipal de sa participation à la commission Environnement de la COMPA, au cours de laquelle, les points suivants ont été discutés :

- Déchèterie de la Coutume : L'ex-zone de dépôt des déchets a été transformée en centrale photovoltaïque. Ainsi, début août dernier, le chantier a démarré par l'installation de la base vie et des clôtures. En septembre, le coulage des longrines a été réalisé avec la pose de 10 700 panneaux.
- Station d'épuration de Ligné : L'augmentation de la capacité et mise en place d'une pompe de relevage sur le côté sud de la commune, avec l'acquisition d'une parcelle pour accéder aux pompes pour un coût de 2 000 €, a été réalisée.
- Biodiversité : Le souhait de mettre en place un ABC par commune (Atlas de Biodiversité Communale) avec 3 enjeux (Comment faciliter l'accès à la connaissance pour la population / Comment faire de la biodiversité un levier d'attractivité / Comment intégrer la biodiversité dans l'action publique locale) a été exprimé.

- M. Bruno BERTHELOT informe le Conseil du souhait d'un habitant, M. Sébastien PICAULT (ingénieur agricole), de faire l'acquisition de la mare de la Fontaine et du terrain communal. Après lui avoir précisé que la commune était opposée à cette vente, mais qu'il pouvait lui être laissé la possibilité d'entretenir les espaces, un accord a été trouvé sur une mise à disposition du terrain communal avec entretien de celui-ci à sa charge, avec accès libre aux usagers de la mare. Son projet est : la création d'un jardin potager et verger sur son terrain propre, l'aménagement d'un jardin fleuri et potager sur la partie communale en laissant bien sûr l'accès au champ d'Eliau JOURDON, l'accès pouvant aussi servir de stationnement pour les usagers de la mare. Enfin, M. PICAULT envisage la plantation d'une collection de saules indigènes et de végétaux non envahissants pour une épuration de la mare, afin d'y améliorer la qualité de l'eau. En conclusion, quand il aura bien muri son projet, M. PICAULT viendra le présenter en mairie. Il sera alors vu comment finaliser celui-ci : convention d'utilisation du sol ou autre...

- M. Bruno BERTHELOT informe aussi les membres du Conseil de la réfection de massifs au lieu-dit Le Boulay avec la réalisation d'un gazon fleuri dans ceux-ci.

- Il évoque ensuite que la commission « Cadre de vie - environnement » avait validé l'achat de nouvelles illuminations de Noël (cordons scintillants pour l'église) pour un montant de 1 890 € TTC auprès de l'Ets DME, mais que la livraison ne pourrait être faite avant les fêtes de fin d'année à venir. Il soumet donc à l'avis des membres du Conseil, l'alternative de se rabattre sur l'achat de cordons non scintillants pour

pouvoir bénéficier d'une nouvelle illumination sur l'église dès cette année, pour un montant inférieur (1 200 € TTC). Après débat, le Conseil Municipal opte pour le maintien de la commande en cours et acte que cette année, il n'y aura pas d'illuminations de Noël supplémentaires. M. Bruno BERTHELOT ajoute que les enfants de l'ALSH et de l'APS vont fabriquer de nouvelles décorations de Noël, pour le sapin qui sera installé devant le « BDM ».

- Il annonce ensuite que les coloris pour le « City-Stade » ont été définitivement choisis. Ces choix d'un noir et orange ont été indiqués à l'entreprise mandatée pour la fabrication, fourniture et pose de la structure.

- M. Bruno BERTHELOT termine son intervention en évoquant des incidents sur le stade municipal où des utilisations illicites du terrain de football nécessitent en conséquence, réparations dont celle de la clôture.

Domaines de compétences confiés à M. Daniel MOULIN : voirie - réseaux

M. Daniel MOULIN informe le Conseil municipal :

- Que les travaux d'hydrocurage mandatés à l'Ets SARP sont réalisés. Ainsi, les rues : de la Prée, de la Pavière, du Pont Guitton, de La Chapelle-Breton (1 côté), des Charmilles et du Stade, ont été traitées ;

- Que les travaux de terrassement du « City-Stade » ont démarré, avec la réalisation d'un merlon en vue de plantations à termes. Le surplus de terre va être stocké au niveau de l'ancienne station d'épuration ;

- Que les achats suivants inférieurs à 20 000 € HT ont été commandés et en partie déjà réalisés : la réfection d'un îlot direction Belland et la création d'une plateforme, pour les bacs d'apports volontaires au lieu-dit Le Boulay, pour un montant total de 3 525,12 € TTC (Ets C2MTP) ainsi que ceux de panneaux de signalisation routière pour un montant total de 2 038,57 € TTC (1 587,99 € chez SIGNAUX GIROD et 450,58 € chez LACROIX).

Domaines de compétences confiés à M. Jean-Marc BOUDIGUES : finances

- M. Jean-Marc BOUDIGUES informe le Conseil municipal de l'automatisation prochaine du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA). Aujourd'hui pour notre commune de Mouzeil (- 3 500 habitants), nous recevons cette allocation de compensation à N+2. Ainsi en 2021, la commune percevra une allocation de compensation de 81 509,41 € pour un budget prévisionnel en 2021 de 73 000 €. Ce montant est calculé au vu des dépenses d'investissements, cumulées de toute l'année 2019 et de certaines dépenses de fonctionnement de cette même année, éligibles au FCTVA. Dès 2023, ces dépenses d'investissements et certaines de fonctionnement seront remontées mensuellement à la Préfecture via une application ALICE, pour prise en charge et contrôle par le comptable public, qui procèdera ensuite aux attributions aux collectivités, pour une gestion plus « au fil de l'eau ».

- M. Jean-Marc BOUDIGUES informe aussi les membres du Conseil d'une nouvelle nomenclature M57. Aujourd'hui, la comptabilité publique (communes, département, région, communauté de communes, SDIS...) s'appuie sur une nomenclature M14, depuis 1997. Cette norme M14 va évoluer pour une nouvelle nomenclature M57, plus aboutie et plus simple. Cette nouvelle nomenclature devra être mise en place par les communes, soit au 01/01/2022, soit au 01/01/2023, mais dans tous les cas au plus tard le 01/01/2024. Cette mise en place ne se fera pas automatiquement, car elle doit faire l'objet d'une délibération en conseil municipal au préalable. A priori pour Mouzeil, on se positionne pour une mise en place au 01/01/2023 qui nécessitera donc une délibération en Conseil Municipal à prévoir au cours de l'année 2022. Il est prévu d'opter pour cette date au 01/01/2023, pour pouvoir avoir le retour d'expérience des autres communes qui auront migré auparavant et pouvoir encore disposer d'un soutien de l'éditeur du logiciel de comptabilité sur le besoin de formation lié à la migration, de disponibilité éventuellement nécessaire pour le démarrage et l'appropriation du nouvel outil par le service administratif de la mairie. Il nous faudra être vigilant sur les coûts facturés selon l'éditeur choisi, car a priori les écarts peuvent être importants (de 3 000 à 10 000 €), mais dans tous les cas faire la chasse aux aides et subventions appropriées car il s'agit d'une migration obligatoire et non un choix des communes. Enfin, cette migration vers la nouvelle nomenclature M57, est un passage obligatoire vers le CFU (Compte Fiscal Unique) qui est un nouveau projet prévoyant la fusion des deux comptes existants : le compte de gestion du Trésor Public et le compte administratif de la Commune.

- Enfin, M. Jean-Marc BOUDIGUES informe le Conseil que la commune, qu'au titre du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal), les services de la Préfecture ont notifié en date du 15/10/2021, d'une allocation de 40 456 €, pour le compte de l'année 2021, pour un montant inscrit au budget primitif (recettes de fonctionnement du budget principal) 2021 de 22 873 €.

Domaines de compétences confiés à Mme Jacqueline LE TEXIER : affaires scolaires

Monsieur le Maire, en l'absence de Mme Jacqueline LE TEXIER, informe le Conseil Municipal des points suivants :

- L'Arbre de Noël des écoles aura lieu la matinée du mardi 14 décembre à l'espace des Charmilles. L'animation sera assurée par le groupe DuoZozic qui proposera aux enfants un spectacle musical interactif, pour un coût de 950 €. Le père Noël devrait nous y rejoindre.

- Concernant la pause méridienne : Mme Delphine DIVET, directrice de l'école Notre Dame, a répondu favorablement à la requête de la commune quant à pouvoir disposer de l'aide de leurs ASEM pour gérer l'encadrement du transfert des enfants entre les deux services de cantine. Quelques points concernant notamment les responsabilités restent à éclaircir ; une convention devrait être proposée dans les prochaines semaines.

- Pour la cantine, il a été réalisé l'achat de :

➤ 16 chaises avec repose-pieds pour la cantine pour un montant de 1993.54 € TTC à l'Ets AXESS Industries ;

➤ 2 armoires pour stockage du matériel de la pause méridienne pour 468 € TTC (Ets OCABURO)

- Concernant le Local' Ados : à la suite des actes de vandalisme au Local 'Ados, rue du Pont Guitton, en octobre dernier, le déménagement provisoire vers la salle Cordeau, en attendant les travaux de rénovation de la maison « Neau » au 1 rue du bourg drapé, va être avancé à début janvier 2022.

- Le Conseil d'école de l'école Louis Cadoret est prévu le mardi 16 novembre 2021.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur plusieurs sujets.

- Tout d'abord, il évoque les questions relatives au SIVOM de Ligné et notamment de l'adaptation de ce dernier pour l'intégration de nouvelles structures ; l'embauche d'une directrice générale des services, la relance de leur projet de renouvellement de leur parc de matériels informatiques (pour un montant d'environ 20 000 € HT) et la reprise de la gestion du « Coin des Enfants » (périscolaire associatif à Ligné).

- Monsieur le Maire annonce ensuite l'annulation du goûter des aînés, organisé par le CCAS de la commune, au regard de l'évolution actuelle de la situation sanitaire.

- Il évoque aussi la situation de tension actuelle à la COMPA autour du projet d'implantation du nouveau centre de formation et d'entraînements du FCNA (Football Club de Nantes Atlantique) qui oppose deux groupes d'élus. La décision doit tout de même se faire en bureau communautaire du 09/11/2021.

- Monsieur le Maire aborde ensuite le projet d'extension de la CAMAC qui rencontre l'opposition d'un groupe de riverains du village de La Richerais, en indiquant pour autant que la CAMAC apporte normalement réponses, dans son projet, à deux des trois inquiétudes du collectif ; à savoir sur les questions de vernissage et de gestion des nuisances sonores. Monsieur le Maire ajoute que la troisième nuisance relative au trafic routier occasionné par l'activité de la CAMAC, est quant à elle bien du ressort de la Commune et, indique, à ce titre, que la municipalité va étudier les aménagements de voirie nécessaires sur 2022 (voies mises en sens interdits sauf riverains, créations de chemins piétonniers...). Il annonce par ailleurs, une future et prochaine programmation d'une réunion rassemblant les habitants de La Richerais, les représentants de la CAMAC et de la Commune.

- Monsieur le Maire évoque aussi le projet en cours d'un administré exploitant agricole sur le site du Pont-Esnault qui envisage un projet de panneaux solaires au sol sur ces terrains et qui doit faire l'objet d'une présentation prochaine à la COMPA.

- Il évoque par ailleurs, le lancement d'études de faisabilité d'aménagement du réseau de voiries du lieu-dit Le Boulay auprès d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

- Enfin, il interpelle l'assemblée sur le fait que le 22 novembre prochain, dans le cadre d'une réunion de travail du Conseil Municipal, tous les membres seront appelés à se prononcer sur le projet de l'année 2022 qui devra faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR et/ou DSIL 2022 ; les services de la Préfecture ayant annoncé récemment qu'un seul projet communal peut être soumis par commune et pour cette année 2022.

QUESTIONS DIVERSES

- La question de la labellisation à « terre de jeux 2024 » est questionnée, sachant que les engagements en contrepartie des communes adhérentes au dispositif peuvent être conséquents. De ce fait, il est décidé de temporiser sur cette question d'adhésion, à moins qu'un groupe de pilotage investi se constitue.

- M. Damien LEBRESTEC évoque la question de la possibilité de création d'une nouvelle voirie permettant de éviter le passage des véhicules par le lieu-dit Le Boulay. Monsieur le maire répond en indiquant

qu'effectivement ce projet est réapparu dans les schémas directeurs de la Région mais que les délais seraient sûrement importants van la réalisation concrète de ce projet.

- M. Michel PAGEAU ainsi que Mme Florence BEZIER, absente mais dont il se fait porte-parole sous son couvert, exprime le fait qu'il faudrait davantage communiquer sur les dégradations, vandalismes et acte d'incivilités que subit la commune. Monsieur le Maire indique en prendre note.

POINT CALENDRIER

Le rappel des prochaines dates de réunion du Conseil Municipal, commissions, réunions des groupes de travail est fait :

- Réunion de la commission communication : lundi 15 novembre 2021 à 20h30 ;
- Réunion de travail du Conseil Municipal : lundi 22 novembre 2021 à 20h00 ;
- Réunion de restitution de la phase 2 de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux études préalables à la réhabilitation du stade municipal : mardi 30 novembre 2021 à 19h00 ;
- Prochain Conseil Municipal : lundi 13 décembre 2021 à 20h00.

La séance est levée à 22h15.

Le Maire,
Daniel GARNIER